

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2020-108**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Complément à la délibération
n°2020/95 du 08 octobre 2020
~ Approbation des conditions de
vente de la maison sise 18 rue
d'Orfeuil à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'arrêté n° 2019/86 en date du 27 Septembre 2019 portant acquisition d'un bien par voie de préemption,

VU l'acte notarié du 13 Novembre 2019 signé chez Maître Frédéric VAUTHIER portant acquisition dudit immeuble auprès de Monsieur François GUYOT,

VU l'estimation des domaines en date du 02 Octobre 2020 portant cession d'une maison après acquisition suite à déclaration d'intention d'aliéner sise 18 rue d'Orfeuil à Bourbonne les Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2019/86 du 8 Octobre 2020 portant mise en vente de la maison sise 18 rue d'Orfeuil à Bourbonne les Bains et la détermination du prix de vente,

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les conditions de la vente, la situation du bien nouvellement cadastré et l'acquéreur.



- **Conditions de la vente :**

La vente se fera de gré à gré.

- **Identification de l'immeuble :**

Une maison à usage d'habitation sise à Bourbonne les Bains – 18 rue d'Orfeuïl, avec aisances, dépendances et terrain attenant, l'ensemble d'une superficie totale de onze ares soixante-seize, cadastrés comme suit :

SECTION	N° DE PARCELLE	LIEUDIT	SURFACE
AK	725	Rue d'Orfeuïl	6 ares 58 ca
AK	728	Orfeuïl	5 ares 18 ca

- **Prix :**

Le montant de la cession est fixé à Cent douze mille euros (112 000.00 €) net vendeur, inférieur de 2.7 % de l'estimation des domaines, au vu du prix du marché dans ce contexte de crise sanitaire.

Les droits d'enregistrement et les honoraires du notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les diagnostics techniques obligatoires à la vente seront à la charge du vendeur, la commune de Bourbonne les Bains.

- **Acquéreur :**

Monsieur Hubertus KROES, domicilié Riouwstraat 302 - 1094 ZD Amsterdam (Pays-Bas).

- **Notaire :**

Celui de l'acquéreur, en l'occurrence, Maître Nathalie KOCH à Bourbonne les Bains

Monsieur Elie PERRIOT, demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- Décider de la vente, de gré à gré, de la maison à usage d'habitation, sise à Bourbonne les Bains 18 rue d'Orfeuïl avec aisances, dépendances et terrain attenant, l'ensemble cadastré AK 725 d'une contenance de 6 ares 58 et AK 728 d'une contenance de 5 ares 18 ca
- Décider que le montant de la cession est fixé à Cent douze mille euros (112 000.00 €) net vendeur, les droits d'enregistrement et les honoraires du notaire, à la charge de l'acquéreur.
- Décider que les diagnostics techniques obligatoires à la vente seront à la charge de la Commune de Bourbonne les Bains.
- Dire que l'acquéreur sera Monsieur Hubertus KROES.
- Dire que le notaire sera celui de l'acquéreur, soit Maître Nathalie KOCH.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De la vente, de gré à gré, de la maison à usage d'habitation, sise à Bourbonne les Bains 18 rue d'Orfeuill avec aisances, dépendances et terrain attenant, l'ensemble cadastré AK 725 d'une contenance de 6 ares 58 et AK 728 d'une contenance de 5 ares 18 ca
- Que le montant de la cession est fixé à Cent douze mille euros (112 000.00 €) net vendeur, les droits d'enregistrement et les honoraires du notaire, à la charge de l'acquéreur.
- Que les diagnostics techniques obligatoires à la vente seront à la charge de la Commune de Bourbonne les Bains.
- De dire que l'acquéreur sera Monsieur Hubertus KROES.
- De dire que le notaire sera celui de l'acquéreur, soit Maître Nathalie KOCH.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire

Monsieur André NOIROT